

## **PROGRAMME DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2012-2018**

### **COMMUNE D'EREZÉE**

---

Selon l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège doit soumettre au Conseil communal un programme de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques.

Voici donc le Programme de Politique générale établi pour la mandature 2012-2018.

#### **I : LES RECETTES**

Nous tenterons de toutes nos forces de maintenir notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité directe (centimes additionnels à l'immobilier et impôts des personnes physiques). Il faut cependant que les autres niveaux de pouvoir cessent d'alourdir nos charges financières. La vraie solidarité, c'est que chacun prenne sa part. Depuis sept ans, nous maintenons ce cap ce qui ne nous a pas empêché de mettre des moyens en réserve (1.400.000 euros) alors que sous la législature 2000-2006 le fonds de réserve n'a jamais dépassé 200.000 euros. Nous continuerons à mener une politique volontariste en utilisant avec parcimonie chaque euro en stabilisant notre dette. Un des moyens que nous utiliserons pour limiter nos dépenses, c'est d'intensifier une politique de supra-communalité avec les communes voisines. Nous devons également bien entendu faire preuve de créativité pour toutes les taxes annexes (seconde résidence, écrits publicitaires, etc...).

#### **II : L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Nous continuerons de rénover notre maison communale sans faire de frais somptuaires. L'orientation future du site de la Noiseraie doit faire l'objet d'une large concertation avec l'ensemble du personnel. Il est évident que si les services administratifs communaux et ou du cpas devaient quitter le site actuel, les rénovations effectuées garderaient toute leur utilité et de nouvelles fonctions seraient attribuées au bâtiment se trouvant au centre d'Erezée. Il nous faudra également obtenir des subsides.

Nous veillerons à doter nos services d'un personnel suffisant, bien formé et bénéficiant des derniers perfectionnements techniques. Notre équipe est déjà très performante. Il sera nécessaire de réaliser un organigramme pour optimiser nos moyens.

#### **III : LES POMPIERS**

La mise en place d'une vraie zone de secours unique sera l'un des défis de cette législature. Nous avons réalisé notre part du travail en modernisant notre caserne, en menant une politique volontariste dans l'engagement de pompiers volontaires et professionnels et en renouvelant notre matériel. Nous sommes encore en attente d'une ambulance, d'un élévateur et d'une autopompe. La majorité bataillera fermement pour que notre corps occupe une place centrale dans la future réforme et nous continuerons à programmer les investissements nécessaires. Nous voulons rester à la pointe en matière de sécurité !

#### **IV : LA POLICE**

La question de l'organisation des services de police et de son financement nous occupera sans aucun doute beaucoup durant les trois prochaines années. La position que nous défendons n'a pas varié d'un iota dans le temps : présence de policiers dans notre commune avec une intervention financière communale la plus limitée possible. Nous devons bien constater que cette réforme va se faire avec de soubresauts. Les errements actuels devront être corrigés sous peine de perdre toute crédibilité tant du côté des partenaires communaux que de nos policiers.

#### **V : LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL**

La précédente législature a vu un effort considérable pour mettre à niveau notre matériel très vétuste. Il nous faudra veiller à ne pas oublier de procéder au remplacement des véhicules dès que leur coût d'entretien dépasse leur valeur vénale. Il convient de ne pas répéter les erreurs du passé qui nous ont obligés à d'énormes efforts entre 2006 et 2012. Nous resterons bien entendu attentifs aux demandes des services pour le petit matériel. Il faudra, après la désignation de notre nouveau chef des travaux, réfléchir à un organigramme efficient et basé sur le long terme.

#### **VI : LES INFRASTRUCTURES – LA MOBILITÉ**

En matière de voirie, nous continuerons à poursuivre nos efforts de rénovation et d'entretien. La Région Wallonne va considérablement revoir le mécanisme d'obtention des subsides pour ce type de travaux. La formule bien connue du plan triennal va disparaître dans sa forme actuelle. Chaque commune bénéficiera à l'avenir d'un droit de tirage lui permettant d'utiliser ses montants plus librement en les répartissant néanmoins entre entretien et rénovation. Il restera bien entendu toujours une large quote-part à supporter par la commune. L'avenir étant également incertain pour le pouvoir subsidiant, nous sommes convaincus que la commune devra faire un effort financier supplémentaire.

Nous poursuivrons notre politique de sécurisation pour les usagers faibles. Des trottoirs seront aménagés à Soy, Fisenne, Erezée, Fanzel, Blier et Amonines. Nous mènerons également une politique volontariste en matière de ralentisseurs de trafic et de radars préventifs. Cela nous a été clairement demandé par la population. Il en sera de même de l'éclairage public et de la signalisation.

Nous réaliserons des plans à afficher pour permettre à chacun de circuler agréablement dans notre commune. Ce sont les zones de loisirs de Biron qui se verront dotées en premier. Nous poursuivrons notre politique d'aménagement d'espaces et de lieux publics, la pose de portiques fleuris à l'entrée des villages et notre politique de fleurissement en général.

Nous travaillerons de concert avec huit autres communes appartenant à notre bassin de vie dans le cadre du plan intercommunal de mobilité. Ce plan nous permettra de dégager des moyens financiers complémentaires. Nous analyserons l'expérience locomobile tout en restant ouverts à toutes autres initiatives permettant d'améliorer la mobilité de chacun. Ce sera un des enjeux de la législature.

## **VII : LES CULTES – LES CIMETIÈRES**

Cette législature devra nous permettre d'adapter nos cimetières à la législation wallonne la plus récente. Tout d'abord un nouveau règlement sera proposé à notre conseil pour nous permettre de mieux intervenir dans les cas de sépultures abandonnées ou non entretenues et de limiter la durée des concessions à 30 années. Des columbariums, des ossuaires et des pelouses de dispersion seront réalisés avec un subside de la Région à Fisenne, Soy et Mormont. Les autres cimetières suivront.

Nous poursuivrons notre politique de collaboration intensive avec les fabriques d'église pour circonscrire au mieux l'intervention financière de la commune pour les frais ordinaires du culte. Une réflexion devra se faire avec les fabriciens et les paroissiens. Des travaux seront néanmoins réalisés à Amonines, à Fanzel et au presbytère d'Erezée.

## **VIII : LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu convaincre les ministres CDH en charge du développement rural de nous permettre d'entamer une nouvelle opération avec la collaboration de la Fondation rurale de Wallonie. Pire même ceux-ci ont diminué les taux de subsidiation que les communes peuvent obtenir. Si certains s'en amusent par vil calcul politique, nous ne pourrions nous satisfaire de cette réponse. Ces opérations sont particulièrement importantes pour les petites communes rurales comme la nôtre. Elles permettent la réalisation d'un grand nombre de projets initiés et portés par un large soutien populaire via la participation citoyenne. Nous prendrons donc la décision de déclencher une nouvelle opération de développement rural dans le cours de cette législature. La population nous l'a largement demandé lors de la dernière campagne électorale.

## **IX : L'ENVIRONNEMENT – L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

En matière d'immondices, vous avez pu lire que toutes les communes devaient revoir parfois de manière considérable le montant réclamé au citoyen pour couvrir ce service. Idelux qui gère pour 55 communes l'ensemble du service nous en a répercuté le coût. Les communes ont insisté pour que ces dépenses cessent d'exploser. Malgré toutes ces difficultés, nous avons décidé de maintenir la prime de fréquentation du parc à containers (25 euros) alors que la plupart des communes l'ont supprimée. Pour comparer (chiffres 2010 de la Meuse Luxembourg), 19 communes réalisent le ramassage sac plus sac, 13 communes ont un taux parfois largement supérieur (248 euros pour 5 personnes), seules trois communes ont un taux inférieur. Si on y ajoute les communes pratiquant le ramassage en duo bac, 9 (3+6) communes ont un taux inférieur, 31 (13+18) communes ont un taux supérieur. Si on tient compte de la réduction parc à containers nous restons une des communes parmi les moins chères de toute la Province. Mais il s'agit d'un combat de chaque jour. Nul ne peut prévoir les tonnages ramassés ni les coûts de traitement des immondices, ni les nouvelles impositions de la région wallonne. Il semble malheureusement que cette redevance continue à augmenter pour les années futures. Chaque citoyen doit aussi lutter pour limiter drastiquement ses déchets.

Nous devons veiller à la protection de notre cadre de vie en maintenant notre politique urbanistique sévère mais concertée, en limitant le nombre de gîtes de grande capacité,...

Le dossier éolien devra aussi requérir toute notre vigilance de même que les économies d'énergie en général.

### **X : LE PATRIMOINE – LE LOGEMENT**

Nous poursuivrons la protection de nos richesses naturelles et architecturales. Avec l'aide du petit patrimoine wallon ou dans le cadre d'un futur plan communal de développement rural, nous rénovons, après concertation avec nos habitants, nos anciennes fontaines, nos calvaires, nos chapelles et nos places. L'embellissement de notre cadre de vie doit être une priorité. 2014 sera une année riche en commémorations et l'entretien et la rénovation des lieux de mémoire captera largement notre attention dans la première partie de la législature.

Nous devons poursuivre notre plan logement. En ce qui concerne les logements sociaux, nous devrions en réaliser à Fisenne et au presbytère de Soy avec l'aide de la Famenoise. Nos projets de lotissements communaux permettant de vendre des terrains à des prix incitant l'installation de nos enfants dans nos villages seront poursuivis. Ces lotissements se réaliseront en concertation avec tous nos citoyens (Hazeilles, Fisenne, Soy...). Pour la commune, ces ventes de terrains futurs ont une série d'effets multiplicateurs importants. Ainsi, ce sont de nouveaux habitants qui s'installent, qui font vivre nos écoles, notre centre sportif, nos associations diverses et qui payent leurs contributions directes. D'autre part, les constructions réalisées entraînent pour les finances communales une augmentation du résultat du précompte immobilier. Enfin le prix de vente des terrains permet de réinvestir pour le bien-être de tous de manière durable sans recourir à l'emprunt. Nous avons également la volonté de mettre à disposition des logements aux personnes qui veulent s'enraciner de manière définitive dans notre commune. Ainsi le corps de logis de l'école de Soy et dans le futur le presbytère de Mormont pourront accueillir des locataires et un loyer fixé en fonction du marché mais dont une partie pourrait être ristournée en cas d'achat d'un bien immobilier pour y fixer son domicile dans un des villages de la commune.

### **XI : L'EAU**

Comme notre population, nous tenons à notre eau et nous devons tout mettre en œuvre pour que celle-ci soit d'une qualité au-dessus de la moyenne. La campagne de protection de nos captages, réalisée avec le concours de l'AIVE, devra être terminée dans le courant de cette législature. Il conviendra également de mettre en service de nouveaux captages pour répondre à notre volonté de nous rendre pratiquement autonomes à l'horizon 2015. Nous sommes actuellement encore trop dépendants de la SWDE et de ses tarifs prohibitifs. Les premières études viennent d'être réalisées par l'Université de Liège.

Nous continuerons également à moderniser année après année notre réseau d'eau. Nous profiterons des travaux de voirie pour effectuer des interventions sur notre réseau. Ceci nous permettra de peaufiner les bouclages permettant une alimentation sécurisée de tous nos villages même en période estivale. Malgré nos nombreux investissements, nous devons veiller à maintenir, outre quelques ajustements, le prix de notre eau à un niveau financier supportable. Pour rappel, le prix du m<sup>3</sup> d'eau SWDE est approximativement de 4,50 euros. L'eau est un bien de première nécessité qui doit être accessible à tous.

## **XII : L'AGRICULTURE – LA FORÊT**

Nous continuerons la rénovation de nos voiries agricoles au rythme des subsides obtenus auprès de la région wallonne. Les dossiers en cours concernant Laforge et Sadzot.

Nous continuerons bien entendu notre travail au sein de nos parcelles forestières. Si une opportunité d'acquisition se déclarait il nous faudrait la saisir.

Nous restons attentifs aux problèmes de nos agriculteurs même si nous savons que le pouvoir communal est bien démuné. Il nous faudra réfléchir à la mise en place de circuit court entre la production de nos agriculteurs et les consommateurs. L'agriculture doit conserver une vraie place dans notre société en valorisant la qualité indéniable de ses productions.

## **XIII : L'ENSEIGNEMENT – LA JEUNESSE – LA PETITE ENFANCE**

Notre nouvelle école de Fisenne est victime de son succès. Il convient à nouveau de l'agrandir pour maintenir des conditions de travail suffisantes pour nos enfants et nos enseignants. Nous achèverons les rénovations à l'école de Mormont. La rénovation d'Amonines se terminant, nous aurons ainsi modernisé l'ensemble de notre réseau d'enseignement communal.

Nos plaines de vacances qui rencontrent un succès croissant devront continuer à demeurer attrayantes et variées. Nous tenterons de maintenir des prix attractifs pour l'ensemble de notre population.

Comme promis nous avons mis sur pied un conseil communal des enfants sur base d'un projet plus pédagogique. Les premiers projets initiés par les jeunes conseillers devraient voir le jour en 2014. Nous devons rester tout au long de la législature, attentifs, aux attentes des jeunes conseillers.

Nous poursuivrons l'expérience du co-accueil sur le site de la Noiseraie. Dans le même temps, nous réfléchirons à l'intégration de ce service au sein du futur bâtiment à construire sur le site. Cette construction devra tenir compte d'un vaste espace, proche du hall sportif, dédié au co-accueil, à l'accueil temps-libre, à une crèche, à une halte-garderie et aux enfants de 0 à 12 ans. Tout cela ne sera possible qu'avec une subsidiation importante de la région wallonne voire de la communauté française. Cela nous donne en tout cas le temps de la réflexion. Nous serons prêts pour répondre à l'appel à projet.

## **XIV : L'AIDE SOCIALE – LA SANTÉ**

La crise économique frappe de plein fouet les plus démunés et nous nous devons de faire preuve d'une large solidarité. Les moyens consacrés par le gouvernement fédéral pour les centres d'accueil pour demandeurs d'asile continuent à s'amenuiser. L'avenir verra sans doute augmenter les demandes de revenus d'intégration et les autres demandes d'aides. Les chiffres de l'intervention communale seront à comparer avec les communes voisines.

Nous continuerons à collaborer avec la maison de l'emploi pour lutter contre ce fléau qu'est le chômage. Nous collaborerons le cas échéant avec d'autres institutions supra-communales pour amplifier les solidarités.

Nous développerons, sur le site de la salle de l'Estinale, un centre médical, en étroite collaboration avec les médecins généralistes d'Erezée et de Manhay afin de permettre l'accès à un praticien entre 8h et 19h tous les jours de la semaine et de pérenniser ainsi l'offre médicale dans nos communes rurales.

Nous devons rester vigilants face au défi des soins hospitaliers. Vivalia doit se développer mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix ! La tournure prise par les événements actuels doit nous inquiéter pour le futur.

#### **XV : LA MAISON DE RETRAITE – L'ASSOCIATION CHAPITRE XII**

Une association de CPAS « association chapitre XII Les Arches » a été constituée avec Hotton. Toutes les décisions y sont prises de manière consensuelle dans le respect des deux communes et en présence de toutes les composantes politiques (majorité et opposition).

Nous terminerons la première phase des travaux de rénovation de notre maison de retraite à Amonines. La capacité sera ainsi portée de 39 à 68 lits + 6 lits de résidence de jour. Pour rappel le montant des travaux de cette première phase s'élève à 10 millions d'euros subsidiés à hauteur de cinq millions d'euros. Nous concluons également la construction de 22 résidences-services sur le site de Hotton (coût de 3,8 millions d'euros subsidiés à concurrence de 0,6 millions d'euros). Ces deux investissements seront menés jusqu'à leur terme en partenariat avec Hotton comme prévu.

Notre association vient de recevoir de la Ministre Madame TILLIEUX la promesse ferme d'un subside de 2,7 millions d'euros pour la deuxième phase à Amonines afin d'augmenter la capacité à 120 lits (+ 52 lits). La décision de lancer l'avant-projet sera prise dans les prochaines semaines après concertation avec notre partenaire hottonais. Cette deuxième phase se fera avec ou sans eux car outre l'apport d'un confort indispensable, c'est la pierre angulaire d'une nécessaire rentabilité.

Ce dossier est un des plus importants de la législature. C'est une chance pour le bien-être de nos aînés, pour la quiétude des familles mais aussi pour les emplois directs et indirects que cet agrandissement va générer.

L'association chapitre XII verra sans doute ces statuts modifiés au cours de cette législature. Actuellement, le conseil d'administration est composé, en vertu de la législation wallonne, de deux membres avec voix prépondérante du Président.

#### **XVI : LE TOURISME**

Autre dossier important de la législature, c'est le plan communal d'aménagement révisionnel de Briscol qui doit nous permettre de déplacer le zoning artisanal vers l'axe routier provincial. Nous attendons avec impatience la décision du ministre. Plusieurs entreprises se sont manifestées. Nous veillerons à faire aboutir ce dossier en protégeant notre cadre de vie. Cependant, le développement de l'emploi doit être une priorité pour tous.

Notre politique touristique continuera de s'appuyer largement sur l'opérateur historique incontournable qu'est le syndicat d'initiative et de Tourisme. Nous poursuivrons nos efforts pour attirer des touristes grâce à nos atouts bien connus (TTA, circuits de promenades balisés

ou à thèmes, produits de bouche...) mais aussi grâce à des manifestations « one-shot » (wallonie week-end bienvenue, course cycliste, concert,...). Toute devra être fait pour mettre en valeur nos sites, nos attractions, notre secteur horeca, nos artistes et nos artisans.

Nous serons également très engagés avec le syndicat d'initiative dans les commémorations 14-18 et 40-45. Un comité organisateur pluridisciplinaire a été mis en place. Nous réaliserons dans ce cadre une exposition, une publication sur les événements de Briscole en 1914, sur les combattants de nos villages en 14-18, sur le rôle des chasseurs ardennais dans les conflits et enfin une nouvelle édition du livre sur les événements de Sadzot en décembre 1944. Nous collaborerons en outre avec la commune de Somme-Leuze et d'autre part les communes de Durbuy et de Manhay. Enfin, nous aurons l'occasion de fêter la libération de nos communes avec la présence d'une très importants colonne d'une centaine de véhicules anciens (association Indian Head) qui prendra ses quartiers pendant trois jours dans notre commune en 2013 et 2014.

### **XVII : LA VIE ASSOCIATIVE – LE SPORT**

Notre hall sportif fait notre fierté. Il est un outil incomparable et chaque commune tente d'en construire un. Comme je l'avais annoncé le coût de l'investissement immobilier et mobilier s'élève à 25 euros par an et par habitant. Il est regrettable que certains entretiennent, à dessein, la confusion. Bien sûr s'ajoutera à ce coût d'investissement, le coût du fonctionnement. Celui-ci s'élèverait suivant le plan financier établi à une trentaine d'euros par an et par habitant. La majorité considère qu'il faut maintenant faire tourner l'outil. Nous pourrons voir d'ici trois ans que ce plan était réaliste et même prudent.

Les taux de fréquentation sont excellents. Il nous faudra poursuivre dans cette voie avec l'aide de nos directeur et moniteurs. Le complexe sportif est géré dans le cadre d'une régie communale où la majorité et l'opposition au conseil communal sont représentées. Un comité des utilisateurs rassemble tous les clubs sportifs de la commune. Tout cela continuera donc à fonctionner dans la transparence et la concertation la plus complète.

Nous mettrons également sur pied un conseil consultatif des aînés pour fédérer nos dynamiques clubs 3x20 et répondre aux propositions de chacun.

Comme toujours, nous veillerons à aider dans la mesure de nos moyens notre vaste secteur associatif (culture, théâtre...).

Michel JACQUET

Bourgmestre

Avril 2013.